

PROCÈS-VERBAL

4^e réunion

Le lundi 19 septembre 2022

tenue à la salle Maurice-Vincent du pavillon Georges-Cabana (local B1-3002) et par visioconférence

La réunion s'ouvre sous la présidence de M. Denis Paré, président du conseil. P^{re} Jocelyne Faucher, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire.

Les membres suivants sont présents :

P ^r Patrick Ayotte	M. Michael Goldbloom
M ^{me} Marie-France Bélanger	M ^{me} Monique Leroux
M ^{me} France Boulanger	P ^{re} Mélanie Levasseur
P ^r Alexandre Cabral	M. Olivier Marcil
P ^r Daniel Chamberland-Tremblay	D ^r Charles Orfali
M ^{me} Robin Marie Coleman	M. Denis Paré
P ^r Pierre Cossette	P ^r Matthieu Petit

Les membres suivants se sont excusés :

M ^{me} Lucie Bégin	M. Yvon Lefebvre
M. Sylvain Desjardins	M ^{me} Josette Normandeau
M ^{me} Coralie Grégoire	M. Julien Rossignol

Les vice-rectrices et vice-recteurs et la secrétaire générale participent à la réunion :

P ^r Vincent Aimez	P ^{re} Christine Hudon
P ^r Patrik Doucet	P ^r Jean-Pierre Perreault
P ^{re} Jocelyne Faucher	P ^{re} Denyse Rémillard

CA-2022-09-19-01

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour tel qu'il a été transmis aux membres du conseil.

CA-2022-09-19-02

Adoption des procès-verbaux des réunions du 13 juin 2022 et du 14 juillet 2022

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte les procès-verbaux des réunions du 13 juin 2022 et du 14 juillet 2022 tels qu'ils ont été transmis aux membres du conseil.

CA-2022-09-19-03

Affaires découlant des procès-verbaux des réunions du 13 juin 2022 et du 14 juillet 2022

Les membres du conseil n'apportent aucun suivi relatif aux procès-verbaux des réunions du 13 juin 2022 et du 14 juillet 2022.

CA-2022-09-19-04

Communications du président, de l'équipe du Rectorat et échanges divers

Le président informe les membres du conseil des sujets suivants :

- de sa rencontre avec le nouveau président de la Chambre de commerce et d'industrie de Sherbrooke;
- de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;
- des cérémonies de la collation des grades édition 2022 et édition 2020 qui se tiendront respectivement les 24 et 25 septembre 2022.

Le recteur informe les membres du conseil des sujets suivants :

- de la rentrée 2022 qui s'est déroulée sans incident avec le retour de quelque 9 000 étudiantes et étudiants sur les campus de l'UdeS;
- de la situation précaire du logement à Sherbrooke et de la recherche d'une solution pérenne pour la communauté étudiante de l'Université;
- de l'entente de principe conclue avec l'Association des professeures et professeurs d'enseignement clinique et des négociations en cours avec les différents syndicats de l'Université;
- de ses échanges avec la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, Chrystia Freeland, lors de la visite de cette dernière à la Chambre de commerce et d'industrie de Sherbrooke;
- de la visite des installations de l'Université par le sous-ministre d'Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) Canada et de la vice-présidente du Conseil national de recherches du Canada (CNRC);
- de la visite de la nouvelle sous-ministre au ministère de l'Enseignement supérieur, Paule DeBlois, et de leurs discussions ayant porté sur certaines initiatives futures de l'UdeS au sujet de formation, d'enseignement, d'espace et de transformation numérique;
- de sa rencontre avec Sylvie Barcelo, sous ministre du ministère des Relations internationales et de la Francophonie ayant permis de discuter notamment de la création des Zones d'innovation Québec, du recrutement international, de la rétention des talents et de la création d'un bureau de l'UdeS en France;
- de ses rencontres, pendant l'été, avec des élus provinciaux et municipaux permettant de faire le point sur les dossiers prioritaires de l'Université notamment l'aéroport, les zones d'innovation et la pénurie de logements abordables à Sherbrooke;
- de l'annonce faite en compagnie de la mairesse de Granby sur la création du Pôle universitaire de Granby qui aura pour but d'intensifier les collaborations entre cette ville et l'UdeS;
- de la remise d'un doctorat *honoris causa* à David Suzuki lors d'une séance universitaire tenue en juin;
- des préparatifs de la grande campagne que prépare l'UdeS avec l'équipe de La Fondation de l'Université de Sherbrooke;
- de l'événement *Dans une voie lactée près de chez vous* tenu le 2 septembre 2022 pendant lequel la certification *Urban Night Sky Places* de l'*International Dark-Sky Association* a été remise au parc du Mont-Bellevue qui devient ainsi la première Oasis de nuit étoilée en milieu urbain au Canada;
- de la 3^e édition de l'invitation Serge Savard du 16 août 2022 organisée au profit des étudiantes-athlètes et étudiants-athlètes de l'Université de Sherbrooke;
- de la cérémonie d'assermentation des médecins tenue en juin 2022 et dont 61 % des finissantes et finissants se dirigeront en médecine de famille;
- des Journées de la recherche de premier cycle en sciences humaines et sociales, occasion pour une trentaine d'étudiantes et d'étudiants des facultés d'Éducation, des Lettres et sciences humaines, des Sciences de l'activité physique et de Droit de rendre compte des apprentissages faits au cours d'un stage de recherche effectué à l'été 2022;

- de la rencontre hommage aux bâtisseurs de l'équipe de football Vert & Or tenue dans le cadre des festivités du 20^e anniversaire de l'équipe;
- de la tenue des deux cérémonies de collation des grades les 24 et 25 septembre 2022 pour souligner la diplomation des étudiantes et étudiants des cohortes de 2022 et 2020.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE

CA-2022-09-19-05

Ordres du jour des réunions du comité de gouvernance et de déontologie du 31 août 2022 et du 12 septembre 2022

La présidente du comité de gouvernance et de déontologie, Monique Leroux, fait rapport des travaux du comité lors des réunions du 31 août 2022 et du 12 septembre 2022 (document en annexe).

CA-2022-09-19-06

Comptes rendus des réunions du comité de gouvernance et de déontologie du 2 juin 2022 et du 31 août 2022

Les membres du conseil d'administration ont reçu les comptes rendus des réunions du comité de gouvernance et de déontologie du 2 juin 2022 et du 31 août 2022. Aucune question n'est soulevée par les membres du conseil (document en annexe).

CA-2022-09-19-07

Conseil d'administration – rapport d'évaluation du fonctionnement 2021-2022 – réception – plan d'amélioration du fonctionnement 2022-2023 – adoption

La présidente du comité de gouvernance et de déontologie, Monique Leroux, remercie les membres du conseil d'avoir répondu au sondage et mentionne que l'évaluation est très positive.

Le comité de gouvernance et de déontologie recommande l'adoption du plan d'amélioration du fonctionnement du conseil d'administration pour l'année 2022-2023.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- reçoit le rapport de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration pour l'année 2021-2022 tel qu'il est présenté en DI-1;
- adopte le plan d'amélioration du fonctionnement du conseil d'administration pour l'année 2022-2023 tel qu'il est présenté à l'annexe 1.

(Document en annexe)

CA-2022-09-19-08

Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics – reddition de comptes 2021-2022 – information

La présidente du comité de gouvernance et de déontologie, Monique Leroux, informe les membres du conseil qu'aucune divulgation d'actes répréhensibles n'a été reçue ou traitée par la secrétaire générale au cours de la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Les membres du conseil d'administration ont reçu, pour information, la reddition de comptes 2021-2022 relative à la divulgation d'actes répréhensibles telle qu'elle apparaît en annexe (document en annexe).

CA-2022-09-19-09

Conseil d'administration – comités – mandats – modification – approbation

La présidente du comité de gouvernance et de déontologie, Monique Leroux, informe les membres du conseil que certaines précisions et clarifications ont été apportées au mandat de certains comités du conseil d'administration.

Le comité de gouvernance et de déontologie recommande l'adoption des mandats modifiés.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- approuve le mandat du comité des ressources humaines modifié tel qu'il est présenté à l'annexe 1;
- approuve le mandat du comité des finances et d'audit modifié tel qu'il est présenté à l'annexe 2;
- approuve le mandat du comité de gouvernance et de déontologie modifié tel qu'il est présenté à l'annexe 3.

(Document en annexe)

COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

CA-2022-09-19-10

Ordre du jour de la réunion du comité des finances et d'audit du 8 septembre 2022

En l'absence du président du comité des finances et d'audit, Denyse Rémillard, rectrice adjointe et vice rectrice à l'administration et au développement durable, fait rapport des travaux du comité lors de la réunion du 8 septembre 2022 (document en annexe).

CA-2022-09-19-11

Compte rendu de la réunion du comité des finances et d'audit du 2 juin 2022

Les membres du conseil d'administration ont reçu le compte rendu de la réunion du comité des finances et d'audit du 2 juin 2022. Aucune question n'est soulevée par les membres du conseil (document en annexe).

CA-2022-09-19-12

États financiers consolidés au 30 avril 2022 – approbation – virement interfonds 2021-2022 – autorisation

Chantal Lessard, associée chez Raymond Chabot Grant Thornton, et Claude Gaulin, directeur général du Service des ressources financières, sont invités pour la présentation de ce point.

La rectrice adjointe et vice rectrice à l'administration et au développement durable informe les membres du conseil des résultats au 30 avril 2022. Elle résume les écarts budgétaires du fonds de fonctionnement, du fonds avec restriction et du fonds d'immobilisation. La rectrice adjointe fait état de quelques faits saillants des résultats au 30 avril 2022.

M^{me} Lessard présente le rapport de l'auditeur indépendant et les grandes lignes des états financiers de l'Université consolidés au 30 avril 2022.

La secrétaire générale informe les membres du conseil de l'évolution du plan d'action en technologies de l'information.

Conformément à l'article 20.1 h) des *Statuts de l'Université de Sherbrooke* et à l'article 2.2 du mandat du comité des finances et d'audit, les membres du comité des finances et d'audit recommandent au conseil d'administration d'approuver les états financiers consolidés au 30 avril 2022 et d'autoriser les virements interfonds 2021-2022.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- approuve les états financiers consolidés au 30 avril 2022 tels qu'ils sont présentés à l'annexe 1;
- autorise les virements interfonds conformément au cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités 2021-2022 du ministère de l'Enseignement supérieur (paragraphe 2.1) tels qu'ils sont présentés à l'annexe 2.

(Document en annexe)

CA-2022-09-19-13

Financement-Québec – régime d'emprunts à long terme – autorisation

La rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable explique que ce régime d'emprunts servira à refinancer des emprunts à long terme échus et à rembourser des dépenses d'investissements déjà effectuées, actuellement financées par des emprunts temporaires.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte la résolution suivante :

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), l'Université de Sherbrooke (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2023, lui permettant d'emprunter à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 14 645 856,00 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE la ministre de l'Enseignement supérieur (la « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 12 juillet 2022;

Il est résolu :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2023, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 14 645 856,00 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a. malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle

- période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des établissements universitaires, soit dépassé;
- b. l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux établissements universitaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c. chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès de Financement-Québec;
 - d. le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
 - i. le financement des dépenses d'investissement faites par l'Emprunteur aux termes d'un plan d'investissement approuvé par le gouvernement du Québec; ou
 - ii. le refinancement d'une partie ou de la totalité d'emprunts antérieurs venus à échéance.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a. l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
 - b. chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
 - c. le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 514-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d. afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants : le recteur, la rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable, le vice-recteur aux ressources humaines, la vice-rectrice aux études, le vice-recteur à la valorisation et aux partenariats, le vice-recteur à la recherche et aux études supérieures ou la secrétaire générale de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement

incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

(Document en annexe)

CA-2022-09-19-14

Plan directeur immobilier 2022-2025 – budget d'investissement 2022-2023 – révision – état d'avancement des projets – nouveaux projets – octrois d'investissement – autorisation – confidentialité

La rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable explique que le risque de dépassement budgétaire pour certains projets à réaliser dans la prochaine année étant important dans le contexte actuel du marché, le plan directeur immobilier 2022-2025 et le budget d'investissement 2022-2023 doivent être révisés. Elle présente les écarts selon les résultats des appels d'offres pour des projets de 250 000 \$ et plus, les budgets révisés des principaux projets de 500 000 \$ et plus devant aller en appel d'offres à court terme, les écarts par source de financement ainsi que les révisions proposées au plan directeur immobilier 2022-2025 et au budget d'investissement 2022-2023.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- autorise la réalisation des projets de construction, de réaménagement et de rénovation tels qu'ils sont énoncés dans le plan directeur immobilier 2022-2025 révisé et présentés aux annexes 1 et 2, étant entendu que les contrats et les ententes en découlant seront approuvés, dans le respect du budget global approuvé, par le comité de direction de l'Université ou les personnes désignées dans le *Règlement relatif à l'approbation et à la signature des contrats* (Règlement 2575-014);
- approuve la répartition du budget global entre les divers projets retenus et permet à la rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable de combiner ou d'annuler un projet dans le respect des limites imposées par les diverses sources de financement;
- autorise la rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable à approuver les modifications budgétaires des projets, jusqu'à concurrence d'un montant global équivalent à 10 % de l'ensemble des budgets (excluant les contributions des partenaires et de La Fondation de l'Université de Sherbrooke), dans le respect du budget global approuvé au plan directeur immobilier 2022-2025 révisé et au budget d'investissement 2022-2023 révisé ;
- adopte la répartition du budget d'investissement 2022-2023 révisé telle qu'elle est présentée à l'annexe 3 ;
- déclare confidentiels tous les documents relatifs à cette décision.

(Document en annexe)

CA-2022-09-19-15

Plan décennal des investissements universitaires 2023-2033 – information – confidentialité

La rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable rappelle que le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) demandent aux universités de produire annuellement un Plan décennal des investissements universitaires (PDIU) qui est déposé au conseil d'administration à titre informatif, avec l'autorisation des deux ministères concernés. Le PDIU inclut l'ensemble des projets d'investissement que l'Université propose de réaliser dans la prochaine décennie et qui ne sont pas financés par les

enveloppes normalisées du MES. Celui-ci est mis à jour annuellement selon les exigences ministérielles.

La rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable informe le conseil d'administration de la transmission du Plan décennal des investissements universitaires 2023-2033 au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), étant entendu que les documents et renseignements relatifs à ce plan sont confidentiels.

(Document en annexe)

CA-2022-09-19-16

Déclaration 2021-2022 de la rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable de l'Université de Sherbrooke au sujet du respect des différentes obligations de l'Université

Les membres du conseil d'administration ont reçu la déclaration 2021-2022 de la rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable au sujet du respect des différentes obligations de l'Université requises en vertu de plusieurs lois.

(Document en annexe)

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CA-2022-09-19-17

Ordre du jour de la réunion du comité des ressources humaines du 7 septembre 2022

La présidente du comité des ressources humaines, Robin Marie Coleman, fait rapport des travaux du comité lors de la réunion du 7 septembre 2022 (document en annexe).

CA-2022-09-19-18

Compte rendu de la réunion du comité des ressources humaines du 31 mai 2022

Les membres du conseil d'administration ont reçu le compte rendu de la réunion du comité des ressources humaines du 31 mai 2022. Aucune question n'est soulevée par les membres du conseil (document en annexe).

CA-2022-09-19-19

Régime de retraite – évaluation actuarielle – marge pour écarts défavorables aux fins de la détermination de la situation financière du régime et du taux de cotisation – adoption

Caroline Hamel, directrice de section Régime de retraite du Service des ressources humaines, est invitée pour la présentation de ce point.

M^{me} Hamel explique qu'une évaluation actuarielle du Régime de retraite de l'Université de Sherbrooke (RRUS) au 31 décembre 2021 est requise conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Loi RCR) et à l'article A 3.4 du *Règlement du régime de retraite des employés et des employées de l'Université de Sherbrooke* (Règlement 2575-003). Cette évaluation doit être déposée au plus tard le 30 septembre 2022. Elle explique que le comité de financement a analysé différents scénarios, a considéré les risques et les impacts associés à chacun de ces scénarios et recommande de maintenir les taux de cotisation actuels. M^{me} Hamel mentionne qu'une prochaine évaluation sera faite au plus tard dans trois ans.

Le comité des ressources humaines et le comité des finances et d'audit recommandent au conseil d'administration d'adopter la marge pour écarts défavorables aux fins de la détermination de la situation financière du régime et de maintenir le taux de cotisation actuel.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- adopte la marge pour écarts défavorables de 0,68 % dans le taux d'actualisation pour l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2021 aux fins de la détermination de la situation financière du régime à cette date;
- approuve le versement d'un taux de cotisation en excédent du minimum prescrit par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite de 0,13 % afin de maintenir le taux de cotisation actuel de 17,19 %.

(Document en annexe)

CA-2022-09-19-20

Politique complémentaire sur les conflits d'intérêts (Politique 2500-032) – modification – changement de nom – approbation

Le vice-recteur aux ressources humaines explique qu'il est apparu nécessaire, à l'usage, de réviser les politiques au sujet des conflits d'intérêts pour intégrer dans une seule politique les notions et règles en matière de conflits d'intérêts en recherche et celles applicables à l'ensemble de la communauté universitaire.

Le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance et de déontologie recommandent au conseil d'administration d'approuver les changements à la Politique 2500-032.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration approuve la *Politique complémentaire sur les conflits d'intérêts* (Politique 2500-032) modifiée telle qu'elle apparaît en annexe, et son changement de nom en celui de *Politique sur les conflits d'intérêts* (Politique 2500-032).

(Document en annexe)

COMITÉ DE GOUVERNANCE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

CA-2022-09-19-21

Ordre du jour de la réunion du comité de gouvernance des ressources informationnelles du 9 septembre 2022

En l'absence de la présidente du comité de gouvernance des ressources informationnelles, Patrik Doucet, vice-recteur à la transformation numérique, fait rapport des travaux du comité lors de la réunion du 9 septembre 2022 (document en annexe).

CA-2022-09-19-22

Ordre du jour de la réunion extraordinaire et conjointe du comité de gouvernance des ressources informationnelles et du comité des finances et d'audit du 7 juillet 2022

Patrik Doucet, vice-recteur à la transformation numérique, fait rapport des travaux des comités lors de la réunion extraordinaire et conjointe du 7 juillet 2022. Les membres échangent au sujet du budget prévisionnel (document en annexe).

CA-2022-09-19-23

Compte rendu de la réunion du comité de gouvernance des ressources informationnelles du 27 mai 2022

Les membres du conseil d'administration ont reçu le compte rendu de la réunion du comité de gouvernance des ressources informationnelles du 27 mai 2022. Aucune question n'est soulevée par les membres du conseil (document en annexe).

CA-2022-09-19-24

Compte rendu de la réunion extraordinaire et conjointe du comité de gouvernance des ressources informationnelles et du comité des finances et d'audit du 7 juillet 2022

Les membres du conseil d'administration ont reçu le compte rendu de la réunion extraordinaire et conjointe du comité de gouvernance des ressources informationnelles et du comité des finances et d'audit du 7 juillet 2022 (document en annexe).

CA-2022-09-19-25

Ministère de l'Enseignement supérieur – programmation et bilan des sommes en ressources informationnelles – déclaration au 15 septembre 2022 – autorisation – ratification – confidentialité

Le vice-recteur à la transformation numérique explique que la déclaration relative à la programmation et au bilan des sommes en ressources informationnelles décrivant l'utilisation des fonds consacrés aux investissements et aux dépenses en ressources informationnelles, était exigée par le ministère de l'Enseignement supérieur au plus tard le 15 septembre 2022.

Le comité des finances et d'audit et le comité de gouvernance des ressources informationnelles ont été informés et ont recommandé la ratification de la décision du comité de direction de l'Université de transmettre la déclaration au 15 septembre 2022 de la programmation et du bilan des sommes en ressources informationnelles au ministère de l'Enseignement supérieur.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- ratifie la décision du comité de direction de l'Université à l'effet d'autoriser le vice-recteur à la transformation numérique à transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles la déclaration au 15 septembre 2022 de la programmation et du bilan des sommes en ressources informationnelles, tel qu'elle est résumée en annexe;
- déclare confidentiels tous les renseignements et documents relatifs à cette décision.

(Document en annexe)

NOMINATIONS/ÉLECTIONS

CA-2022-09-19-26

Conseil d'administration – présidence – élection

Le président, Denis Paré, se retire de la salle de réunion pour la présentation et la prise de décision de ce point.

Robin Marie Coleman préside la réunion en l'absence du président pour la présentation et la prise de décision de ce point.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration élit M. Denis Paré à titre de président du conseil d'administration pour un mandat d'un an débutant le 1^{er} octobre 2022 et se terminant le 30 septembre 2023.

(Document en annexe)

CA-2022-09-19-27

Conseil d'administration – vice-présidence – élection

La vice-présidente, Josette Normandeau, est absente pour la présentation et la prise de décision de ce point.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration élit M^{me} Josette Normandeau à titre de vice-présidente du conseil d'administration pour un quatrième mandat d'un an débutant le 1^{er} octobre 2022 et se terminant le 30 septembre 2023.

(Document en annexe)

CA-2022-09-19-28

Comité des finances et d'audit – nomination

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration nomme M^{me} Patricia Gauthier (sous réserve de sa nomination à titre de membre du conseil d'administration) à titre de membre externe du comité des finances et d'audit pour un premier mandat de trois ans débutant le 20 septembre 2022 et se terminant le 19 septembre 2025.

(Document en annexe)

CA-2022-09-19-29

Comité des ressources humaines – nomination

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration nomme M^{me} Patricia Gauthier (sous réserve de sa nomination à titre de membre du conseil d'administration) à titre de membre externe du comité des ressources humaines pour un premier mandat de trois ans débutant le 20 septembre 2022 et se terminant le 19 septembre 2025.

(Document en annexe)

CA-2022-09-19-30

Comité de retraite – nominations – ratification

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- nomme :
 - M. Frédéric Gauvin à titre de président du comité de retraite;
 - Pr Frank Coggins, à titre de membre du comité de retraite;pour un mandat débutant le 30 septembre 2022 et se terminant le 29 septembre 2025;
- ratifie la nomination :
 - de la Pr^e Mélanie Trudel, désignée par l'Association des ingénieurs-professeurs des sciences appliquées de l'Université de Sherbrooke (AIPSA), à titre de membre du

comité de retraite pour un mandat débutant le 19 septembre 2022 et se terminant le 18 septembre 2025;

- du Pr Pedro D'Orléans-Juste, désigné par l'Association des professeures et professeurs de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke (APPFMUS), à titre de membre du comité de retraite pour un mandat débutant le 28 octobre 2022 et se terminant le 27 octobre 2025.

(Document en annexe)

CA-2022-09-19-31

Service du développement et de la transformation du dossier étudiant – direction générale – nomination – ratification – confidentialité

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- ratifie la nomination de M. Ian Gosselin à titre de directeur général du Service du développement et de la transformation du dossier étudiant pour une entrée en fonction le 26 septembre 2022.
- déclare confidentiels tous les documents relatifs à cette nomination jusqu'à l'annonce de la décision.

(Document en annexe)

CABINET DU RECTEUR ET VICE-RECTORATS

CABINET DU RECTEUR

CA-2022-09-19-32

Plan stratégique 2022-2025 – *Oser l'expérience* – mise en œuvre – confidentialité

Les membres du conseil ont reçu les mesures de succès du plan stratégique 2022-2025 *Oser l'expérience* ainsi que leurs responsables pour la période de 2022 à 2025.

Le recteur invite les membres du conseil d'administration aux activités de lancement officiel du plan stratégique 2022-2025 *Oser l'expérience* qui auront lieu le 12 octobre 2022 au campus de Longueuil, puis au Centre culturel de l'Université.

(Document en annexe)

VICE-RECTORAT À LA VALORISATION ET AUX PARTENARIATS

CA-2022-09-19-33

Ministère de l'Économie et de l'Innovation – chaîne d'innovation intégrée – convention – ratification – confidentialité

Le vice-recteur à la valorisation et aux partenariats explique qu'un décret ministériel a autorisé l'octroi d'une subvention supplémentaire sur deux ans pour la chaîne d'innovation intégrée. Le ministère de l'Économie et de l'Innovation demandait la signature de la convention de subvention avant le 15 juillet 2022.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- ratifie la convention de subvention 2022-2025 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et l'Université de Sherbrooke relative à la chaîne d'innovation intégrée axée sur

l'électronique, le quantique, la photonique et le manufacturier innovant signée par le vice-recteur à la valorisation et aux partenariats le 15 juillet 2022 telle qu'elle est présentée en annexe;

- autorise le comité de direction de l'Université à conclure les ententes nécessaires à la mise en place des activités visées par la convention de subvention 2022-2025, à approuver tous les documents découlant de cette décision et à en désigner les signataires;
- déclare confidentiels tous les documents relatifs à cette décision.

(Document en annexe)

CA-2022-09-19-34

Ministère de l'Économie et de l'Innovation – convention de subvention 2022-2027 – approbation – autorisation de signature – confidentialité

Le vice-recteur à la valorisation et aux partenariats explique que cette convention de subvention avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation est relative à la poursuite du financement de quatre chaires de recherche dans les domaines de recherche en appui à l'intelligence artificielle et permettra un haut niveau de recrutement pour l'Université.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- approuve la convention de subvention 2022-2027 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et l'Université de Sherbrooke pour le financement de quatre chaires de recherche dans les domaines de recherche en appui à l'intelligence artificielle;
- autorise le vice-recteur à la recherche et aux études supérieures à signer, pour et au nom de l'Université, ladite convention telle qu'elle apparaît en annexe;
- autorise le vice-recteur à la recherche et aux études supérieures à approuver, avant la signature de la convention, toute modification mineure à cette convention qui n'aurait pas d'incidence financière significative;
- autorise le vice-recteur à la recherche et aux études supérieures et la secrétaire générale à approuver, après la signature de la convention, toute modification à cette convention qui n'aurait pas d'incidence financière significative ni de risque significatif;
- déclare confidentiels tous les documents relatifs à cette décision.

(Document en annexe)

SECRETARIAT GÉNÉRAL

CA-2022-09-19-35

Toponymie – adoption d'un toponyme – confidentialité

La secrétaire générale informe les membres du conseil que le comité de toponymie a recommandé d'attribuer un nouveau toponyme à la bibliothèque du Campus de Longueuil.

Le comité de direction de l'Université recommande l'adoption du nouveau toponyme.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- adopte le toponyme dont le libellé apparaît en annexe;
- déclare confidentiels les documents et les renseignements relatifs à cette décision jusqu'à l'annonce officielle de la décision.

(Document en annexe)

CA-2022-09-19-36

Toponymie – adoption d'un toponyme – confidentialité

La secrétaire générale informe les membres du conseil que le comité de toponymie a recommandé d'attribuer un nouveau toponyme au local A3-330 situé à la Faculté des lettres et sciences humaines.

Le comité de direction de l'Université recommande l'adoption du nouveau toponyme.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- adopte le toponyme dont le libellé apparaît en annexe;
- déclare confidentiels les documents et les renseignements relatifs à cette décision jusqu'à l'annonce officielle de la décision.

(Document en annexe)

CA-2022-09-19-37

Sa Majesté la Reine du Chef de la province du Nouveau-Brunswick – Université de Moncton – délocalisation du programme de doctorat en médecine de l'Université de Sherbrooke au Nouveau-Brunswick au Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick – protocole d'entente renouvelé – addendum 1 – approbation – autorisation de signature – confidentialité

La secrétaire générale informe les membres du conseil que cette collaboration avec l'Université de Moncton existe depuis 2004 et que l'addendum 1 prévoit l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants en provenance des provinces maritimes. Les membres échangent sur le programme délocalisé du doctorat en médecine de l'UdeS à Moncton. La secrétaire générale informe les membres du conseil qu'une version modifiée de l'addendum 1 a été reçue le 16 septembre 2022 modifiant la signature de la partie de la province du Nouveau-Brunswick pour faire suite au décès de la Reine Elizabeth II.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, sous réserve de la recommandation du conseil universitaire, le conseil d'administration :

- approuve l'addendum 1 du Protocole d'entente renouvelé concernant la délocalisation du Programme de doctorat en médecine de l'Université de Sherbrooke au Nouveau-Brunswick au Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick entre Sa Majesté le Roi du Chef de la province du Nouveau-Brunswick, l'Université de Moncton et l'Université de Sherbrooke;
- autorise le recteur et le doyen de la Faculté de médecine et des sciences de la santé à signer, pour et au nom de l'Université, ledit addendum 1 tel qu'il est présenté en annexe;
- autorise le recteur à approuver, avant la signature dudit addendum 1, toute modification mineure à cet addendum qui n'aurait pas d'incidence financière significative;
- autorise le recteur et la secrétaire générale à approuver, après la signature dudit addendum 1, toute modification à cet addendum qui n'aurait pas d'incidence financière ni de risque significatif;
- déclare confidentiels les documents et renseignements relatifs à ce dossier jusqu'à l'annonce publique des modalités dudit addendum.

(Document en annexe)

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le président rappelle aux membres du conseil que les documents suivants sont déposés afin qu'ils prennent connaissance de ce qui se passe dans les instances de l'Université. Le recteur informe les membres du conseil de la relance de l'enquête sur l'indice de santé organisationnel tenue pour une première fois en 2020.

CA-2022-09-19-38

Ordres du jour des instances

Les membres du conseil d'administration ont reçu l'ordre du jour de la réunion du conseil universitaire du 15 juin 2022 (document en annexe).

CA-2022-09-19-39

Procès-verbaux des instances

Les membres du conseil d'administration ont reçu les procès-verbaux des instances suivantes :

- Comité de direction de l'Université – procès-verbaux des réunions des mois de mai, juin, juillet et août 2022;
- Conseil des études – procès-verbal de la réunion du 25 mai 2022;
- Conseil de la recherche – procès-verbal de la réunion du 18 mai 2022;
- Conseil universitaire – procès-verbal de la réunion du 4 mai 2022.

(Documents en annexe)

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

CA-2022-09-19-40

Date de la prochaine réunion

Conformément au calendrier des réunions prévues pour l'année universitaire 2022-2023, le conseil d'administration fixe la prochaine réunion au lundi 31 octobre 2022, sous réserve de modification par le président si les circonstances l'exigent.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

CA-2022-09-19-41

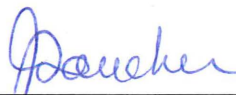
Clôture de la réunion

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration termine sa réunion.

Confirmé à la réunion du 31 octobre 2022.



Denis Paré, président



P^{re} Jocelyne Faucher, secrétaire